

Brevet fédéral d'entraîneur sport équestre - Niveau 1

CATEGORIE : C

Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

Transverse : ■ **Sports équestres**

La certification s'adresse à des enseignants titulaires d'un diplôme professionnel d'animation ou d'enseignement des activités équestres au sens de l'article L 212-1 du code du sport.

Il certifie les compétences pour :

Enseigner une discipline et préparer des couples à la compétition.

Code(s) NAF : **93.11Z**, **93.29Z**

Code(s) NSF : **334**, **335**

Code(s) ROME : **G1201**, **G1203**, **G1204**, **G1101**

Formacode : —

Date de création de la certification : **01/01/2008**

Mots clés : **Sport**, **Entrainement**, **Equitation**, **Cheval**

Identification

Identifiant : **1928**

Version du : **18/04/2016**

Références

Consensus, reconnaissance ou recommandation :

Formalisé :

- [Règlement de la certification du BFE Niveau 1](#)

Non formalisé :

- **Règlement de la certification du BFE Niveau 1**

Descriptif

Objectifs de l'habilitation/certification

Permettre aux enseignants de conduire des séances collectives ou individuelles de perfectionnement technique dans une discipline et préparer aux sorties en compétition.

Ce brevet fédéral appelé "Brevet Fédéral d'Entraîneur" est désigné par le sigle BFE et est délivré dans les disciplines suivantes :

1. Dressage
2. Saut d'Obstacles
3. Concours Complet
4. Attelage
5. Endurance
6. Voltige
7. Pony Games
8. Trec
9. Horse Ball

10. Hunter

11. Equitation Western

La validation de ce brevet fédéral donne lieu à la délivrance d'un diplôme fédéral et à son inscription sur la licence de pratiquant.

Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

- Pré requis à l'entrée en formation. Etre en possession d'un diplôme professionnel d'animation ou d'enseignement des activités équestre : BEES, BPJEPS, CQP EAE ou tout autre titre équivalent au sens de l'article L212.1 du code du sport.

Descriptif général des compétences constituant la certification

Conduire des séances collectives ou individuelles de perfectionnement technique dans la discipline et de la préparation aux compétitions.

Coaché des cavaliers en compétitions de niveau club.

Public visé par la certification

- Salariés
- Demandeurs d'emploi
- Employeurs

Modalités générales

Formation de 35 heures minimum réparties sur 4 modules

Module 1 : La terminologie de base de l'équitation et de la discipline

Module 2 : La dimensions psychologique de la pratique sportive et al communication entraîneur-entraîné.

Module 3 : La dimension éducative de la pratique sportive : l'éthique, le fair play, les valeurs

Module 4 : L'enseignement du perfectionnement technique

Liens avec le développement durable

niveau 2 : certifications et métiers pour lesquels des compétences évoluent en intégrant la dimension du développement durable

Valeur ajoutée pour la mobilité professionnelle et l'emploi

Pour l'individu

Permet aux enseignants de faire valoir une expertise technique dans une discipline. Il permet de concevoir des séances techniques et des programmes d'entraînements pour un public défini.

Pour l'entité utilisatrice

Etre en capacité de proposer un projet sportif de perfectionnement de qualité dans le respect du bien être des équidés.

Evaluation / certification

Pré-requis

Pouvoir attester du suivi de l'ensemble du volume horaire prescrit au moment de l'entrée en formation.

Compétences évaluées

- EC de mobiliser les connaissances nécessaires à l'enseignement et au perfectionnement technique.

Centre(s) de passage/certification

- Les sessions d'exams sont organisées soit par la Fédération Française

- EC de décrire et d'analyser une prestation technique à partir d'une vidéo filmée en compétition et de proposer des objectifs et des situations de perfectionnement techniques adaptées.

- EC de concevoir une séance de perfectionnement technique dans la discipline.

d'Equitation, ou l'un de ses organes déconcentrés.

Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)

Niveau 1

La validité est Permanente

Possibilité de certification partielle : oui

Étendue de la certification partielle :

Le candidat doit acquérir l'ensemble des unités capitalisables pour obtenir le BFE 1. En cas d'échec partiel, il peut conserver le bénéfice des unités capitalisables validées pendant une période de 3 ans à compter de la date de délivrance de l'attestation de réussite par FFE Formation.

Durée de validité des composantes acquises :

3 ans

Durée accordée pour valider les composantes manquantes :

3 ans

Matérialisation officielle de la certification :

Diplôme FFE + inscription sur la licence fédérale

Plus d'informations

Statistiques

BFE 1

2012 : 28 diplômés

2013 : 3 diplômés

2014 : 6 diplômés

2015 : 29 diplômés

Autres sources d'information

<http://www.ffe.com/enseignant/Formation-continue>